

A l'attention des maîtres d'ouvrage
publics de Normandie

Rouen, le 7 septembre 2021

objet: l'Ordre des architectes de Normandie à vos côtés

Madame, Monsieur,

L'Ordre des architectes, institution de droit privé porteuse d'une mission de service public, est depuis toujours aux côtés des collectivités et des donneurs d'ordre pour veiller à la qualité architecturale, au respect des règles régissant notre profession, et à la protection du consommateur.

Les architectes bâtissent le patrimoine de demain, accompagnent la transformation de nos territoires et construisent le cadre de vie des générations futures. Notre profession est mobilisée depuis toujours sur les enjeux de qualité d'usage, de transition écologique, d'économie des territoires et d'innovation. Constituée de plus de 800 consœurs et confrères sur la Normandie, notre profession conduit des opérations pour un montant de travaux de 1, 94 milliard d'euros chaque année.

Fort d'une équipe renouvelée en mars 2021, l'Ordre des architectes de Normandie souhaite vous présenter sa vision des grands enjeux d'aujourd'hui et sa philosophie d'échange et de collaboration.

L'architecture, discipline culturelle et transversale, est porteuse de solutions pour répondre aux défis sociaux et climatiques actuels.

Les enjeux de la transition écologique touchent au cœur du secteur de la construction, et donc l'architecture et les architectes. Il est en effet nécessaire de faciliter et d'accompagner la performance écologique des bâtiments de notre territoire par une politique volontariste de la commande publique dont vous êtes le premier fer de lance, en tant que commanditaire.

> Les architectes, AMOs et programmistes peuvent vous aider dans la définition de vos besoins, dans la hiérarchie de vos opérations et dans le diagnostic de vos bâtiments existants pour plus de rénovation, plus de restructuration, plus de réemploi, afin de développer nos territoires dans un modèle durable et résilient.



L'Ordre est associé aux dispositifs « cœur de ville », et « petites villes de demain » qui visent à encourager les politiques ambitieuses en termes de rénovation urbaine, à toutes les échelles, de la métropole au bourg rural.

Les 800 architectes normands inscrits à l'Ordre ont leur place dans ces dispositifs : sur tout le territoire normand, agences de toutes tailles et compétences vous offrent l'ingénierie nécessaire pour mettre en place, mener et construire vos programmes. N'hésitez pas à faire appel à leurs services.

L'ensemble des architectes inscrits au tableau de l'Ordre est regroupé au sein du site Architectes-pour-tous.fr qui recense et géolocalise les architectes et renseigne les futurs maîtres d'ouvrage, privés comme publics, sur leurs caractéristiques, références, compétences et prérogatives. Nous vous invitons à utiliser le site **Architectes-pour-tous.fr** et à en faire la promotion.



Plus d'infos sur
Architectes-pour-tous.fr

Nombre de vos opérations de rénovations ou restructurations sont éligibles aux fonds du plan de relance.

À ce sujet, nous souhaitons vous alerter sur les conditions régissant ces fonds, notamment le calendrier qui vous est imposé. À ce jour, les objectifs de planning annoncés par l'État sont la signature des marchés de travaux avant la fin de l'année 2021 et la finition de ces travaux pour fin 2022. Ces objectifs sont irréalistes au regard du temps nécessaire à un projet de construction. Vous le savez comme nous : un projet de construction nécessite du temps, de l'investissement et de la réflexion.

Or plusieurs acteurs étatiques, comme la préfecture de la Manche se montrent ouverts à ce que les études préalables, dont les honoraires de maîtrise d'œuvre, puissent bénéficier des fonds de ce plan de relance et ouvrir ainsi les lignes de crédits allouées avant même la signature des marchés de travaux. Nous vous invitons à porter massivement cette lecture auprès de vos interlocuteurs.

Nous vous invitons également à travailler dès aujourd'hui avec les architectes en charge de vos projets en cours pour leur faire bénéficier du plan de relance là où cela est possible. Les architectes et leurs cotraitants peuvent vous accompagner, et notamment réinterroger les ambitions écologiques de vos projets. Ils vous proposeront, avec des études complémentaires et un budget réévalué si nécessaire, les meilleures solutions environnementales. Les compétences sont là, n'hésitez pas à les solliciter.



L'Ordre des architectes est également en charge d'une mission de veille des marchés publics.

À ce titre, vous avez sans doute déjà échangé avec nos services juridiques dans le cadre d'une consultation de maîtrise d'œuvre, d'un concours... L'Ordre des architectes a en effet à cœur de faire connaître et respecter la réglementation qui encadre l'exercice de notre profession : la loi sur l'Architecture, qui reconnaît l'intérêt public de l'architecture, et la loi MOP la rendent effectivement très spécifique.

L'Ordre des architectes détient une liste d'architectes dûment formés à la technique et à la réglementation du jury de concours, sur l'ensemble de la Normandie.

À la demande d'un maître d'ouvrage organisateur de concours, nous proposons un ou plusieurs noms d'architectes, situés hors département du projet, et tirés au sort pour une parfaite transparence. Ce ou ces architectes seront à même de rejoindre votre jury et d'y représenter tout ou partie du tiers de maîtrise d'œuvre nécessaire à la légalité des débats. Nous nous tenons à votre disposition pour vous expliquer plus avant ce service.

Un nouveau CCAG spécifique à la maîtrise d'œuvre est entré en vigueur le 1^{er} avril 2021 et s'applique désormais aux contrats de maîtrise d'œuvre, pour lesquels il est pleinement adapté. Nous vous invitons à le mettre en œuvre dans vos contrats.



Plus d'infos sur
Architectes.org

Dans ce cadre, notre ambition est de construire de véritables partenariats avec vous pour créer un échange constructif et partagé sur ce thème comme nous le faisons déjà avec de nombreuses communes et EPCIs.

Une autre de nos missions régaliennes consiste en la protection du consommateur. À ce titre, l'Ordre lutte activement contre les signatures de complaisance. La loi précise en effet que tout architecte doit être le concepteur du permis qu'il signe. S'il ne l'est pas, alors sa signature entache la demande de permis d'illégalité. Ces fraudes représentent un véritable préjudice, tant pour notre profession, qui pâtit dans son ensemble des actions délictueuses de quelques-uns, que pour les consommateurs qui en sont victimes. En effet, une signature de complaisance avérée entraîne l'annulation du permis de construire délivré, laissant parfois le maître d'ouvrage avec une construction en cours voire achevée, mais illégale, donc invendable. Elle annule également le bénéfice de toutes les assurances souscrites puisqu'il s'agit d'une fraude.



Ce fléau ne peut plus être ignoré par les services instructeurs qui sont les garants de la légalité des autorisations d'urbanisme ; ni par les maires, signataires de ces arrêtés. Il ne peut plus l'être non plus des maîtres d'ouvrage, qui portent juridiquement la responsabilité d'éviter la fraude.

Pour vous accompagner sur ce sujet, l'Ordre des architectes propose à ses partenaires intéressés une formation contre la signature de complaisance.

Celle-ci a déjà été dispensée à plusieurs services du territoire leur permettant ainsi de mieux détecter et remonter à l'Ordre les fraudes potentielles, nous permettant de traduire les architectes fautifs en chambre de discipline.

Les architectes sont vos interlocuteurs sur tous ces sujets et bien d'autres encore. L'ensemble des élus de l'Ordre, issus de tous les territoires normands, se tiennent à votre disposition pour œuvrer, à l'échelle de nos territoires et pour développer avec vous un partenariat constructif et un dialogue efficace.

Pour offrir à tous les Normands et Normandes un cadre de vie durable, une architecture de qualité et un futur accueillant et équitable pour tous.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Lionel CARLI, président du Conseil régional de l'Ordre des architectes de Normandie

Documents joints à ce courrier

- *Marchés publics de maîtrise d'œuvre, Mini-guide pour bien choisir l'architecte et son équipe*, CNOA, 2020
- flyers Architectes pour tous

Le site **Architectes.org** est un site ressource sur lequel vous retrouverez une documentation complète et notamment : *Maires et Architectes, 10 clés pour réussir la transition écologique*, CNOA, 2019 (envoi possible de la brochure papier sur simple demande)



Plus d'infos sur
Architectes.org